

## REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE GINESTAS

N° D2023-07-04

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département  
de l'AUDEArrondissement  
de NARBONNEDomaine :  
IntercommunalitéObjet : Approbation  
des nouveaux  
statuts du SIVU du  
Sud Minervois

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2
- exclus	0

Convocation en date  
du : 26 juin 2023Affichage en date  
du : 05 juillet 2023Publication de la  
présente en date  
du : 05 juillet 2023CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION  
SOUS-PREFECTURE  
DE NARBONNE LE :  
05 juillet 2023PAR PUBLICATION  
LE : 05 juillet 2023

## Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

**Présents** : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, CECCHINATO Alain, AGUAS Marie Line, CARDONA Delphine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, MARTINEZ Christine, PRIOLEAU Karine, RANDRIAMANALINA Nalson, VIGNON Lucie.**Formant la majorité des membres en exercice.****Absents** : ROCHETTE Justin, TROCHON Marjolaine**Procurations** : ROCHETTE Justin à CECCHINATO Alain, TROCHON Marjolaine à BLANC Eric**Secrétaire** : AGUAS Marie Line

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en date du 12 juin 2023, les élus des onze communes siégeant au sein du Comité Syndicat du SIVU du Sud Minervois ont approuvé la modification des statuts.

Il convient de délibérer.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du SIVU du Sud Minervois relative à la modification des statuts permettant de développer et d'affiner les compétences confiées au CIAS du Sud Minervois.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

☒ Approuve la modification des statuts du SIVU du Sud Minervois permettant de développer et d'affiner les compétences confiées au CIAS du Sud Minervois.

Fait et délibéré en séance le jour, le mois et l'an ci-dessus et ont, les membres présents, signés au registre. La convocation registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 du C.G.C.T.

Ginestas, 04 juillet 2023  
Georges COMBES  
Maire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230704-20230704-DE